



Claude Ryan

## Ryan trouve «excessives» les craintes d'Alliance Québec

MARILYNE GARNEAU  
de la Presse Canadienne  
QUEBEC

Le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, ne croit pas que l'Accord du lac Meech menace les droits linguistiques des anglophones au Québec, comme le soutient le groupe Alliance Québec.

«Je crois qu'ils interprètent dans un esprit de crainte excessive les dispositions de l'Accord du lac Meech», a-t-il déclaré hier à son entrée à la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres.

Mardi, devant le comité mixte de la Chambre et du Sénat sur l'Entente du lac Meech, le président d'Alliance Québec, Royal Orr, avait demandé que les anglophones du Québec aient la garantie formelle que leurs droits, dont celui de la langue, soient respectés, conformément à la Charte des droits et libertés. M. Orr craignait que l'entente n'affaiblisse les droits des anglophones, de même que ceux des autres minorités culturelles et ethniques au Québec.

M. Ryan estime pour sa part que les anglophones ont deux façons de s'assurer que leurs droits au Québec seront respectés: d'une part, a-t-il dit, des lois existent, qui doivent s'appliquer, conformément à leur esprit.

«Si Alliance Québec trouve que certaines lois sont mal appliquées, il faut qu'elle le dise. Mais du côté de l'éducation, je ne crois pas qu'elle ait de représentations à faire, parce que nous veillons à ce que les droits des anglophones du Québec soient respectés».

D'autre part, a-t-il indiqué, si certaines dispositions ne sont pas suffisantes aux yeux d'Alliance Québec, l'association peut faire des représentations auprès du gouvernement, qui jugera en fonction des intérêts généraux du Québec.

«Si affirmer le caractère français du Québec, c'est mettre en péril les droits d'une minorité, peut-être Alliance Québec aurait-elle raison, mais je pense le contraire. On peut très bien affirmer et réaliser le caractère français du Québec tout en respectant d'une manière raisonnable les droits de la minorité anglophone et des autres minorités».

# «Des sénateurs libéraux non-élus étouffent l'économie montréalaise et québécoise»

## Brian Mulroney menace d'accélérer la réforme du Sénat

PIERRE APRIL  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

Le premier ministre Brian Mulroney a accusé, hier, «une poignée de sénateurs libéraux non-élus et grassement payés» d'étouffer l'économie montréalaise et québécoise et a promis d'amorcer, dans les plus brefs délais, la réforme du Sénat.

À la sortie de la Chambre, immédiatement après la période des questions, le premier ministre a vigoureusement attaqué le Parti libéral, son leader John Turner et les sénateurs qui ont amendé le projet de loi sur la protection des brevets pharmaceutiques (C-22) déjà adopté par la majorité conservatrice avant l'ajournement estival.

M. Mulroney a aussi tenu à comparer cette intervention de la majorité libérale au Sénat à un geste du dernier gouvernement Trudeau qui avait tenté de forcer l'adoption d'un projet de loi (S-31) limitant les investissements québécois dans des secteurs économiques de compétence fédérale.

«Je vous dis, a précisé le premier ministre que cette dernière tentative des libéraux ressemble au cas du projet de loi S-31 qui tentait d'étouffer l'expansion économique du Québec».

«Ils n'ont pas réussi à ce moment-là, a-t-il poursuivi, parce que l'opposition conservatrice que je dirigeais a forcé le recul du gouvernement libéral».

Le chef du gouvernement a ensuite indiqué au leader libéral John Turner et à son lieutenant québécois qu'ils devront répondre de leurs actions devant l'électorat.

«M. Turner et Garneau, a-t-il dit, ont un problème très grave face aux Québécois et Canadiens, soit celui de l'étouffement de notre bien-être économique au

niveau scientifique, dans la recherche et le développement».

Le premier ministre croit que «les Québécois et les Canadiens auront des questions sérieuses à leur poser».

Quant à l'affrontement entre son gouvernement et la majorité libérale au Sénat, M. Mulroney y voit une raison d'accélérer la réforme de la Chambre haute incluant l'élection des sénateurs au suffrage universel.

«Je n'ai aucun problème avec le Sénat, a précisé M. Mulroney, j'ai un gouvernement élu par la population canadienne qui s'est prononcé en faveur des Canadiens».

Le premier ministre a rappelé que selon les estimations de son gouvernement, il y a \$700 millions qui attendent d'être investis dans le grand Montréal, 1 300 emplois qui attendent d'être créés «mais cela est étouffé par une poignée de petits sénateurs libéraux non-élus».

Il appartient maintenant, a ajouté M. Mulroney, au chef libéral John Turner de contrôler ses troupes et exercer son leadership en faveur du Canada et du Québec et de remettre à leur place ceux qu'il considère recalcitrants.

«Va-t-il (John Turner), a ajouté le premier ministre, suivre une poignée de sénateurs non-élus de son caucus qui sont en train de défier son leadership, voilà la question».

### Réforme du Sénat

Le chef du gouvernement qui a déjà promis en collaboration avec les provinces une seconde ronde de négociation constitutionnelle qui traitera de la réforme du Sénat, une fois que la Québec aura été rapatrié dans la Constitution, a annoncé que cela pourrait se faire plus rapidement que prévu parce que, selon lui, il faut corriger le système actuel.

«Nous allons, a-t-il dit, proposer au



Brian Mulroney s'en est pris aux sénateurs libéraux hier, à la sortie des Communes.

LASERPHOTO PC

cours d'une prochaine conférence constitutionnelle des premiers ministres un tout nouveau projet pour un Sénat élu. Les gens souhaitent une réforme du Sénat plus rapidement que prévu, je l'ai dit aux premiers ministres (des provinces), ils ont mon entier appui.

«Entre-temps, a-t-il précisé, je ne veux pas qu'une poignée de sénateurs détruisent le développement économique de Montréal — des sénateurs libéraux du Québec dirigés par le sénateur libéral Allan MacEachen — étouffent les possibilités économiques».

Les Québécois, selon le premier ministre, se chargeront d'eux. «Vous pouvez être assurés, a-t-il conclu, que les choses ne resteront pas là, je vous le promets».

Cette sortie du premier ministre n'a pas semblé émouvoir le libéral André Ouellet-

te qui venait de relancer le débat en Chambre en demandant au premier ministre de rappeler à son ministre de la Consommation et des Corporations, parrain du projet de loi C-22, Harvie Andre, de tenir compte davantage des consommateurs.

«Le premier ministre, a dit M. Ouellette, trompe la population lorsqu'il tente de faire croire que les amendements du Sénat vont contre les intérêts du Québec. Au contraire, les modifications proposées par le Sénat vont garantir les investissements des compagnies pharmaceutiques dans la région de Montréal».

Pour M. Ouellette, le projet de loi conservateur ne lie aucunement les entreprises. «Il est donc essentiel, a-t-il dit, que les amendements soient acceptés pour garantir ces investissements... il faudrait que le C-22 soit contraignant et il ne l'est absolument pas».

Selon lui, les sénateurs ne font que leur devoir reconnu par la constitution. «Il ne s'est pas passé un seul Parlement, a-t-il conclu, sans que le Sénat n'amende un projet de loi et dans la plupart des cas ces amendements sont acceptés par le gouvernement».

Un autre libéral, Jean-Claude Malépart, estime que le gouvernement de Brian Mulroney devrait faire des efforts en faveur de Montréal. «Ça fait trois ans que la population montréalaise n'a rien eu de ce gouvernement, a-t-il lancé, il a fermé une raffinerie dans l'Est (Gulf), la Vickers, on en est rendu à taxer la nourriture, les médicaments pour créer des emplois, c'est scandaleux».

Le bouillant député de Sainte-Marie est convaincu que le gouvernement Mulroney cède au chantage des multinationales américaines dans ce dossier.

«C'eux-là, a-t-il précisé, lorsqu'il se sont présentés devant le Comité, n'ont jamais donné des assurances quant aux investissements et aux emplois».

## «Chaque vie perdue à Dieppe a sauvé dix vies au "Jour J"»

### L'opération Citation: il y a 45 ans

d'après AFP et Reuter  
DIEPPE

Le raid anglo-canadien du 19 août 1942 sur Dieppe (Normandie, ouest de la France), premier assaut amphibie de grande envergure par les alliés sur le théâtre européen dont le 45<sup>e</sup> anniversaire a été célébré hier, est une des opérations les plus controversées de la Seconde Guerre mondiale.

Les cérémonies de commémoration de cette action se sont notamment déroulées hier au cimetière canadien, près de Dieppe, en présence d'une trentaine d'anciens combattants canadiens, du ministre canadien des Anciens combattants, M. George Hees, et du secrétaire d'État français aux Rapatriés, M. André Santini.

Le 19 août 1942, l'assaut des alliés fut repoussé par les troupes allemandes, et seulement 2 000 des quelque 6 000 soldats qui participaient à cette opération, purent regagner l'Angleterre. Deux mille furent capturés et ont passé le reste de la guerre dans des camps de prisonniers allemands. Environ 1 000 soldats et plus de 900 Canadiens furent tués.

«Or, l'opération (baptisée "Citation") n'a pas été vaine», a déclaré le ministre canadien, car l'expérience de Dieppe a été mise à profit et permis plus tard le succès du "Jour J", le débarquement sur les côtes de Normandie, le 6 juin 1944. Chaque vie perdue à Dieppe a sauvé dix vies au "Jour J", a estimé le ministre.

Venus en France avec leur ministre, 28 anciens combattants canadiens, certains portant le kilt aux couleurs de leur unité, se sont recueillis devant le monument

commémoratif pavés de drapeaux canadiens et français.

### Emotion

Un des moments les plus émouvants des cérémonies commémoratives a été le défilé des anciens combattants dans les rues de Dieppe, où la foule a applaudi les «héros d'hier».

Après les honneurs rendus par des soldats français des trois armées, une fanfare de la marine canadienne venue d'Halifax et des marins britanniques du Juno, bâtiment de la Royal Navy, les délégations se sont rendues à l'Hotel de Ville, où le maire-adjoint communiste, Christian Cuvilliez, a rendu hommage à ce qu'il a appelé le «sacrifice» des soldats de 1942.

«Heureusement qu'on les a eus pour nous débarasser des autres», a estimé une femme de 85 ans. «Le 19 août c'est mon jour, a expliqué une autre femme, car si mon mari est revenu c'est grâce à eux. Ils ont sauvé mon mari».

Un homme parle pour sa part de la tristesse que nous avons ressentie après l'échec de l'opération, c'était un vrai massacre. Ça nous fait froid de voir tout ça aujourd'hui».

La fille d'un ancien combattant canadien note la grande taille de la plupart des vétérans dans le cortège: «C'est ça qui leur a sauvé la vie, explique-t-elle, parce que cela leur a permis, à marée haute, de regagner les bateaux en emmenant leurs camarades blessés sur leurs épaules».

«C'était un jour tragique», dit Bill Stevens, un ancien combattant qui avait été blessé et fait prisonnier et pour qui l'ingage restée gravée dans sa mémoire est «le sang de mes camarades dans l'eau. La mer était rouge».

Deux vétérans de Dieppe se recueillent au pied des tombes de leurs camarades qui ont perdu la vie au cours du débarquement de 1942. Herman C. Keys (à l'avant-plan), originaire de la Saskatchewan, était au nombre des quelques centaines de Canadiens venus commémorer l'événement hier, à Dieppe.

LASERPHOTO AP



## Des faux passeports canadiens sont vendus à des Tamouls en RFA

Agence France-Presse  
WEIL, RFA

Des trafiquants dirigent en RFA un lucratif commerce de faux passeports canadiens qu'ils vendent à des réfugiés tamouls espérant émigrer vers le Canada, a révélé hier l'office régional de la police ouest-allemande des frontières à Weil-am-Rhein (sud-ouest de la RFA).

Cinquante de ces faux passeports canadiens produits dans une imprimerie au Canada ont déjà été saisis au cours des trois derniers mois sur des réfugiés tamouls, selon la police des frontières.

Les trafiquants leur font payer entre 800 et 3 000 DM (environ \$500) pour avoir ces faux

documents, plus 2 000 DM pour un billet d'avion. Ils leur assurent qu'ils n'auront aucun problème pour obtenir le statut de réfugiés au Canada où ils leur font miroiter une vie meilleure.

Selon la même source, quelque 5 000 faux passeports ont déjà été imprimés au Canada, dont la plupart sont arrivés en RFA dans le but d'être écoulés.

En raison des restrictions au droit d'asile adoptées en RFA l'an dernier, de nombreux Tamouls, craignant de n'être pas reconnus comme réfugiés, tentent de gagner d'autres pays, de préférence le Canada. L'été dernier, un navire avait transporté clandestinement de RFA 154 Tamouls jusqu'à la côte canadienne.

# Le mandat du Père Julien Harvey ne sera pas renouvelé

## Louise Robic veut «de nouvelles compétences» au Conseil des communautés culturelles

DENIS LEBARRÉ  
du bureau de La Presse  
QUEBEC

Sans exiger sa démission, le gouvernement du Québec ne renouvellera pas le mandat du père Julien Harvey, au sein du Conseil des communautés culturelles.

C'est ce qu'a indiqué hier, d'une façon non équivoque, Mme Louise Robic, ministre des Communautés culturelles à son entrée à la réunion hebdomadaire du cabinet.

Interrogée sur la démission du religieux du conseil, qui réclamait publiquement, mardi, une coalition d'une quarantaine d'organismes représentant

les minorités ethniques québécoises, Mme Robic s'est contentée de répliquer: «Le père Harvey aura à prendre sa décision. Le Conseil des communautés culturelles a publié une déclaration pour signaler qu'il n'était pas en accord avec ses déclarations».

Nommé au conseil lors de sa création par le gouvernement du Parti québécois, en juin 1985, le père Harvey verra l'an prochain se terminer son mandat.

Or, pour Mme Robic il est hors de question de renouveler, l'an prochain, le mandat du directeur du Centre Justice et Foi qui a déjà indiqué ne pas vouloir démissionner.

«Il est important pour le conseil de se renouveler, d'avoir de nouvelles person-

nes qui siègent sur ses rangs», a lancé Mme Robic. «Quand j'ai eu des renouvellements à faire je suis allée chercher de nouvelles compétences», a-t-elle prévenu.

Comme l'avait fait la veille la coalition montréalaise «S.O.S. Racisme», le ministre Robic a déclaré «avoir été choquée par certaines déclarations» du père Harvey. Lors d'une commission parlementaire sur le niveau de l'immigration, le père Harvey avait dans son témoignage reconnu que le Québec serait mal avisé d'ouvrir ses portes à certaines communautés difficile à intégrer. Il avait souligné le fossé qui sépare la communauté québécoise de certains groupes ethniques quant à l'attitude face aux

femmes, l'hygiène, l'habitude de porter des armes notamment.

L'un des porte-parole des groupes ethniques, M. Pepe Sciortino, membre de l'exécutif du NPD-Québec avait soutenu que de tels propos «nous ramènent aux années 30 et au fascisme du début du siècle».

«J'ai été informée des sentiments du père Harvey au moment même où il les a exprimés (en commission parlementaire)», a indiqué Mme Robic, rappelant qu'elle se trouvait sur place. Selon elle, il est par-dessus tout «dommage» que la presse n'ait pas donné davantage échos aux 15 autres mémoires déposés à la même commission, qui tous allaient dans une direction diamétralement op-

posée à la prise de position du révérend Harvey.

«Tous les autres allaient dans le sens contraire», a-t-elle soutenu, rappelant toutefois «qu'il y avait des choses intéressantes» dans la prise de position du religieux montréalais.

Elle ne croit pas que le père Harvey risque d'être «ostracisé» par ses pairs au sein du conseil des communautés culturelles. «C'est un pays libre, il a droit à ses opinions... la vérité était toutefois différente pour 14 autres organismes», a-t-elle dit, soulignant que, de toute façon, c'est directement au président du Conseil, et non au père Harvey, que le demandait des avis lorsqu'elle le jugeait nécessaire.

Paul Desmarais  
président du conseil  
d'administration

Roger D. Landry  
président éditeur

Michel Roy  
éditeur adjoint

Claude Gravel  
directeur de l'information

Jean-Guy Dubuc  
editorialiste en chef

## Éditorial

### Peser ses mots

Le débat sur l'immigration a pris une telle tournure qu'il devient presque impossible d'aborder la question sans susciter les passions.

Ce qui arrive présentement au père Julien Harvey, jésuite, directeur du Centre Justice et Foi, en fait la preuve. Spécialiste en questions d'immigration, ayant maintes fois pris la défense de divers groupes d'immigrants dans plusieurs dossiers, le père Harvey s'est amené à Québec, manifestement en toute bonne foi, pour témoigner sur le sujet en commission parlementaire.

Il s'était muni d'un mémoire qui posait franchement le problème. La question de l'immigration, y lit-on, divise la population de façon un peu inévitable. Un peu comme celle des grèves dans le secteur public ou du retour de la peine de mort.

Le père Harvey et son groupe font valoir, dans ce document, que pour s'éviter des problèmes, la société québécoise doit aborder franchement la proportion des minorités dites visibles (Jaunes, Noirs), malgré les protestations de certains milieux bien intentionnés mais peu réalistes. Sinon, on risque d'accroître le racisme chez nous.

S'il ne s'en était tenu qu'à cela, le père Harvey aurait probablement évité le couperet, sinon la controverse. Malheureusement pour lui, il s'est lancé dans l'improvisation verbale et a parlé notamment de «voleurs de jobs». Il ne faisait que reprendre le langage de l'économiste Henri Sader qui, dans le numéro de juillet-août de la revue *Relations*, essaie d'aborder le problème de façon non passionnée.

«Les immigrants voleurs de jobs? A court terme, peut-être. A long terme, rien n'est moins sûr; mais à long terme, nous sommes tous morts.» Le père Harvey, s'appuyant sur ces propos de l'économiste Sader, a ajouté que «par conséquent, les ouvriers ordinaires ont raison d'être hostiles à l'immigration même si à long terme, le pays va en profiter».

Le père Harvey croit également qu'on éviterait des problèmes si on accueillait moins d'immigrants difficilement intégrables, ceux qui acceptent mal nos normes d'hygiène, de démocratie ou d'égalité de la femme avec l'homme. Le critère «d'adaptabilité», qu'il soit appliqué ou non, existe d'ailleurs déjà dans les normes québécoises d'immigration.

Ces propos ont soulevé une vaste polémique. SOS-Racisme et une quarantaine d'organismes oeuvrant surtout auprès des communautés culturelles réclament maintenant la démission du père Harvey du Conseil consultatif des communautés culturelles et de l'immigration.

Le directeur du Centre Justice et Foi reconnaît lui-même que quelques-uns de ses propos auraient mérité d'être plus nuancés.

Mais il a mis l'accent sur des problèmes réels. Ce serait jouer à l'autruche que de ne pas le reconnaître.

«Les Québécois ne sont pas des anges. Quand on constate un mouvement de refus qui se maintient, il faut y voir parfois la faute des Québécois et parfois celle des nouveaux arrivants», a-t-il confié à *La Presse*, mardi.

Personne n'est obligé d'être d'accord avec lui. Mais dans une société qui se targue de la liberté d'opinion, le père Harvey a sûrement le droit de s'exprimer sans devoir démissionner de quelque poste que ce soit.

Pierre VENNAT

### Largesse excessive

General Motors s'est fait grassement payer pour maintenir et moderniser son usine à Boisbriand. Québec et Ottawa ont fourni \$220 millions des \$450 millions que la compagnie y a investis. Un fonctionnaire du département du Commerce américain a causé un certain émoi en déclarant que cette subvention avait étonné GM par sa générosité et que le fabricant d'automobiles n'avait finalement d'autre choix que d'accepter, alors qu'il fermait des usines aux États-Unis.

Il est un peu tard pour s'offusquer des tactiques si habiles de General Motors, dont le seul prestige peut attirer de telles subventions. Les lecteurs de *La Presse* le savent bien car, en avril dernier, Alain Dubuc qualifiait cette tactique de «chantage bien orchestré».

Québec et Ottawa ne sont pas tombés aveuglément dans le panneau. Ils étaient convaincus de la nécessité de maintenir l'usine de Boisbriand en vue de développer une industrie automobile au Québec. L'objectif du côté canadien n'était pas le même que du côté de GM ni de celui des villes américaines qui voulaient aussi sauver leur usine. Il est donc difficile de dire si Québec et Ottawa ont trop donné.

Il est toutefois certain que l'octroi de subventions d'une façon presque automatique à tout nouveau développement industriel mène tôt ou tard à des situations un peu aberrantes. Le Québec n'a pas besoin d'une industrie automobile dont l'existence ne tient qu'à la générosité de l'État; l'important est la qualité du travail et des services que l'on peut trouver localement. C'est le facteur qui a fait que GM a construit l'usine de Boisbriand à l'origine et qui fait maintenant défaut. Les subventions gouvernementales finissent par compenser le manque de productivité au Québec; l'usine de Boisbriand est davantage un artifice qu'un élément de force dans l'économie québécoise.

Il faut alors se demander si une politique de subventions presque automatiques aux investissements de nature industrielle n'est pas un cul-de-sac économique. Certes, il est parfois nécessaire que l'État facilite la naissance d'une nouvelle industrie pleine de promesses. Mais l'assistance systématique à toutes les industries n'est autre chose qu'un jeu stérile qui consiste à prendre dans les poches des contribuables de quoi créer du travail pour d'autres. Cela revient à créer une économie fortement étatisée dans sa structure sans trop tenir compte des talents naturels des citoyens et des ressources naturelles du pays.

Ce qui ne veut pas dire que Québec et Ottawa ont eu tort de donner des subventions aussi généreuses à GM pour son usine de Boisbriand. Il est toujours possible que celle-ci et celle de Hyundai à Bromont créent les conditions nécessaires pour qu'une industrie de pièces naisse au Québec. Il faut cependant se demander s'il est vraiment nécessaire de combler de cadeaux toute grande société étrangère qui veut s'établir chez nous. Un peu moins de largesses de la part de l'État améliorerait les finances publiques et allégerait le fardeau fiscal des Québécois. Les entreprises québécoises en profiteraient sûrement pour créer de nouveaux emplois; d'aucunes pourraient même s'aventurer dans la fabrication tant souhaitée de pièces automobiles.

Frédéric WAGNIÈRE



DRÔITS RÉSERVÉS

## TRIBUNE LIBRE

### À bas le syndicalisme obligatoire!

■ Au Canada, si vous voulez travailler, vous devez vous soumettre à un syndicat. Une cotisation mensuelle (souvent très considérable) sera alors retirée de votre enveloppe de paye. C'est la loi. Au Québec, cette loi qui permet la retenue syndicale obligatoire s'appelle la « formule Rand ».

La formule Rand, c'est de la contrainte, c'est de la violence. Ce sont les gouvernements qui l'imposent. C'est par la formule Rand que les syndicats deviennent plus puissants que les gouvernements. Les gouvernements se coupent la gorge eux-mêmes.

La population est en droit d'exiger des pouvoirs civils une protection contre la tyrannie syndicale.

La population est également

en droit d'exiger l'abolition de la retenue syndicale obligatoire, l'abolition de la formule Rand. Sinon, la liberté de non-association pour les travailleurs est grandement violée, et la sécurité du pays est gravement menacée par le pouvoir des chefs de syndicats.

Que les travailleurs demeurent libres d'adhérer ou non au syndicat de leur choix, c'est l'ABC de la liberté. Être obligé de payer une cotisation à un syndicat, même si l'on ne réalise pas nos objectifs, cela ressemble au droit de vote en pays communiste. Cette mesure tyrannique qui écrase les travailleurs ne nous surprend pas de la part des chefs de syndicats qui reçoivent leurs ordres de Moscou, de Cuba et de Pékin. Et cette oppression syndicale doit disparaître sans délai si nos gouvernements ne sont pas communistes.

C'est au nom de la liberté d'association que les syndicats ont monté leur force. Mais, la liberté de non-association fait

partie intégrante de la liberté d'association. Questions de simple définition.

La retenue syndicale obligatoire qui fut établie par les législatures provinciales au Canada est contraire à la Charte des droits de l'homme. Comment expliquer que des patrons n'aient pas encore songé à contester cette mesure devant les tribunaux?

Que ce soient les patrons qui soient obligés de voler dans la poche de leurs employés le prix de la cotisation aux syndicats, ça bat quatre as! Pourquoi les patrons ne se sont-ils pas encore révoltés? Pourquoi ne font-ils pas eux aussi la grève? Une grève pour cesser de se charger de collecter eux-mêmes, de prendre de force la cotisation dans l'enveloppe de paye.

Pour la survie de l'entreprise privée, pour réprimer la dégringolade de notre économie vers le socialisme, pour redonner aux travailleurs leur liberté, pour que le peuple soit assu-

ré de recevoir en tout temps les services auxquels il a droit, et pour que la sécurité politique soit garantie au pays, la retenue syndicale obligatoire, appelée au Québec « formule Rand », doit être abolie sans délai. Nous le demandons instamment au gouvernement. Qu'enfin la liberté des travailleurs soit reconnue en pratique, et qu'ils soient désormais capables d'aller payer eux-mêmes à leur bureau du syndicat leurs cotisations quand ils jugent que le syndicat le mérite.

Et la population sera débarrassée de toutes ces grèves injustes, illégitimes, menées par les chefs de syndicats contre le désir et la volonté des millions syndiqués de force et enrégimentés de force dans ces guerres civiles que sont les grèves d'aujourd'hui.

Les interdits de la construction de la région de Thetford-Mines  
Paul BERNARD, président  
Léonidas LAPOINTE, sec.



### Bravo, M. Henripin!

À M. Jacques Henripin, ■ Tout professeur sait qu'il faut répéter la leçon quand l'élève n'a rien compris. Suite aux réactions suscitées par votre entrevue du 20 juin dernier dans *La Presse*, une nouvelle mise au point s'imposait. Merci d'être revenu à la charge avec deux nouveaux articles (*La Presse* des 5 et 6 août).

Les réactions négatives à votre entrevue sont une bonne illustration de la façon dont nos intellectuels bornés (traduire: empêtrés dans leur grille d'analyse) embrouillent toute discussion sérieuse dans le but de retarder les solutions:

1. Un problème est énoncé et démontré en termes clairs, chiffres à l'appui.
2. Devant la trop grande limpidité de l'analyse, ceux qui se piquent de réfléchir se dressent sur leurs ergots et embrouillent la discussion de toutes sortes de considérations superflues et superlatives.
3. Ceux qui ont la responsabilité de prendre des décisions profitent de la mêlée générale pour se retirer du débat. A quoi bon risquer le pouvoir pour une cause déjà décor-

quée et taillée en pièces devant l'opinion publique?

Pendant que la discussion piétine, la population continue de décroître, et les couples désireux de fonder une famille doivent, ou bien renoncer, ou bien accepter d'en supporter seuls les coûts et contrecoûts. Ou des parents trouveraient-ils le temps pour se regrouper et manifester devant les parlements pour défendre leurs droits et obtenir justice? Moi-même, pour écrire ces lignes, j'empêtré, contre mes principes, sur le temps que je dois consacrer à mes six enfants.

Dans un premier temps, nos gouvernants doivent de toute urgence réformer une politique fiscale abracadabrante qui pénalise les foyers avec enfants. Il ne s'agit pas là d'incitation à la natalité mais de justice sociale.

Ce premier pas franchi, auront-ils la volonté politique d'aller plus loin et d'oeuvrer dans le sens d'un encouragement à la natalité?

Non, aussi longtemps que dans la population on sera prêt à s'endetter pour une voiture ou des voyages au risque parfois d'hypothéquer l'avenir, mais qu'on prendra prétexte de l'argument économique pour refuser l'enfant.

Où, si cette même population se donne comme valeur de parier sur la vie et d'assurer de meilleures conditions d'existence aux familles, ces laissés-pour-compte d'une révolution féministe qui a polarisé la discussion sociale autour de la question de l'avortement et des garderies (deux façons de se débarrasser des enfants).

«Si la femme, comme dit le poète, est l'avenir de l'homme, nous ne devons pas oublier que l'enfant est notre avenir à tous.» Cette phrase est tirée d'un livre publié en collaboration chez Stanké, en 1984<sup>(1)</sup>. Je vous en fait parvenir un, sous pli séparé. Puisse-t-il vous convaincre qu'il y a au Québec, comme en France et ailleurs,

des personnes, hommes ou femmes, qui osent se poser de graves questions sur les conséquences sociales et individuelles du trop peu d'enfants et qui ont fait le pari de composer avec la vie. Mais comment faire entendre notre voix dans ce pays où à peu près tout le monde se trouve paralysé par la dictature intellectuelle et morale que les féministes exercent sur les médias comme sur la pensée en général.

Nicole MARINIER-GAGNÉ

Val-Morin

(1) Marinier, Nicole et Morin, Monique, *Instinct Maternel Approuvé*, Stanké, 1984.

### Les Canadiens en Arabie

■ Après les événements récents de La Mecque, en Arabie saoudite, il faut s'attendre à des suites de la part des Iraniens. Pour la protection des travailleurs québécois et canadiens qui sont là, il est absolument essentiel que les gouvernements et les entreprises se concertent afin de mettre à jour leurs plans de protection et d'évacuation si cela s'avérait nécessaire.

Ayant travaillé quatre ans dans ce pays (1979-1983), j'ai été à même d'entendre à chaque année, à l'occasion du Hadj (pèlerinage), des remarques et commentaires de musulmans sur la conduite des Iraniens dans les villes saintes de Médine et de La Mecque. Depuis plusieurs années, ils semblaient le désordre, mais jamais il n'y eut mort d'homme, comme ce fut le cas cette année.

Khomeiny veut que le peuple iranien se venge; sa cible, ce sont les Américains en Arabie saoudite et ailleurs. Ailleurs, on peut faire la différence entre Canadiens et Américains, mais là-bas, ce n'est pas aussi facile.

En Arabie, la police est omniprésente et assez efficace.

Néanmoins, il faut dire qu'elle est surtout axée sur la protection de la royauté, c'est-à-dire quelques milliers de familles. Le pays subit des pressions externes et internes grandissantes: il y a tout d'abord l'anti-américanisme de l'extérieur et de l'intérieur. Il y a ensuite l'intégrisme du dehors et du dedans. (...)

Enfin, il existe des milliers de Saoudiens qui croient en une société libre et démocratique, qui veulent assainir le système présent basé en grande partie sur le «backshish» (le pot-de-vin de chez nous), sur la cooptation, sur le parrainage par les membres de la famille royale et, ce qui est surprenant, sur la couleur de la peau. (...)

Les événements de La Mecque du 30 juillet marquent donc, à mon avis, une nouvelle étape dans les relations entre l'Iran et l'Arabie; «les bataillons de Dieu» ont fait leur entrée dans la ville sainte musulmane. D'autres suivront, car les Saoudiens ne peuvent refuser l'accès aux villes de Médine et La Mecque à tout musulman. Le jour où l'Arabie fermera sa porte à l'Iran, les Iraniens seront immédiatement sur un pied de guerre pour prendre le contrôle de ces deux villes.

L'Iran sait qu'une confrontation directe dans le golfe d'Arabie (Persique) serait présentement catastrophique pour elle. Il lui faut donc poser quand même quelques gestes pour sauver la face tout en mettant la pression ailleurs. L'Arabie saoudite est une belle cible, car l'Iran peut ainsi voir jusqu'où iront les Américains pour la défendre. C'est pourquoi nos gouvernements et les sociétés qui y sont installées doivent se mettre à jour — et tant mieux si cela est déjà en cours — pour assurer la protection de nos parents et amis québécois et canadiens qui y oeuvrent.

Pierre-Paul ROY  
Laval



Jean-Guy Dubuc

## Un malaise chez les juges

On ressent une certaine gêne à entendre les récriminations salariales des juges nommés par le gouvernement du Québec. D'une part parce que leur salaire dépasse largement la moyenne des salaires québécois, ce qui, on en conviendra, est normal. D'autre part parce qu'on s'attend à une attitude différente de celle de la moyenne des gens chez des individus que l'on identifie à la justice, au bien commun et aux intérêts supérieurs de la société; cette réaction provient probablement d'un besoin d'idéalisation de la justice dans une société chancelante.

Cela étant dit, il faut maintenant aller au-delà des sentiments et des réactions primaires. Il faut voir à quel niveau caché se situe le problème, lequel a bien été souligné par le Barreau du Québec et la division québécoise du Barreau canadien. Il se résume en quelques mots: il faut «dégager cette délicate question des préoccupations du Conseil du trésor et du Conseil exécutif pour permettre de renforcer la séparation des pouvoirs, que tous souhaitent la plus absolue possible, et redonner au judiciaire l'indépendance essentielle à son rôle dans notre société».

En d'autres termes: la magistrature n'a pas, de fait, l'autonomie dont elle devrait jouir face au pouvoir exécutif de l'État. Au moins de deux façons.

La première apparaît dans le conflit actuel: les juges menacent de faire des pressions apparentes si le gouvernement n'entend pas leur appel. Car le gouvernement ne semble pas entendre leurs demandes qui ont pourtant des aspects légitimes. C'est lui, le gouvernement, qui refuse de mettre en application les recommandations pourtant connues du rapport Brazeau, dont il a nommé personnellement les membres et qui a remis ses conclusions dans le printemps dernier. De plus, ce rapport suivait celui de la commission De Coster (1984) et manifestait, de la part du gouvernement, la louable intention de se faire conseiller objectivement sur la délicate question de la rémunération des juges.

Mais tout est politique; et le politique se décide au niveau de l'exécutif. Les juges sont présentement dépendants d'une décision essentiellement politique, c'est-à-dire qui ne tient pas compte de rapports objectifs. Il y a conflit de pouvoir et confusion dans les pouvoirs.

C'est peut-être bien, à court terme, pour le gouvernement; mais c'est très mauvais, à long terme, pour la justice.

Pourtant, et c'est l'autre dépendance de la magistrature, la situation est pire à Ottawa qu'à Québec.

On sait qu'au Québec, le ministre Marc-André Bédard a formé un processus de sélection des juges qui permet d'éviter les abus de l'arbitraire politique. Depuis 1977, les avocats qui aspirent à la magistrature au niveau provincial présentent leur demande à un comité composé d'un membre du Barreau, d'un représentant des juges et d'un représentant de l'ensemble de la société. Ces gens étudient les candidatures, éliminent celles qui leur paraissent non recommandables et présentent au ministre de la Justice celles qui lui permettent un choix valable. Le ministre ne peut donc pas nommer juges des candidats dont la compétence serait douteuse.

À Ottawa, le gouvernement consulte le Barreau canadien. Et ensuite, il fait ce qu'il veut, nommant parfois des avocats reconnus pour leurs qualités professionnelles, parfois pour leur engagement partisan. Ce qui crée, d'une part,

une qualité variable: je sais de bonne source que le Barreau du Québec a failli, en deux occasions, s'opposer publiquement à des nominations fédérales que le comité de sélection québécois avait écartées pour incompétence.

On voit le pouvoir de l'exécutif sur le judiciaire; on imagine la dépendance de ces juges. Il y a là un vice de fond qui resurgit à certains moments, rares mais réels; il faut en profiter pour poser le problème sur la table.

Le Canada a choisi un système de nomination et de rémunération des juges qui a généralement satisfait sa population jusqu'à maintenant. Mais il paraît évident aujourd'hui que le système est perfectible. Des juges le reconnaissent et le Barreau en paraît bien conscient.

La situation n'est pas encore critique; elle est simplement gênante. Elle risque de le devenir davantage. Le jour où la justice perdra l'apparence de la justice, elle minera elle-même le premier fondement de notre société démocratique. Si c'est un gouvernement qui empêche la réforme souhaitée, c'est à lui qu'il faudra imputer la faute et ses conséquences.



Marcel Adam

## Elvis et l'autre géant de la chanson

Le dixième anniversaire de la mort d'Elvis Presley me fournit l'occasion de faire le commentaire que j'aurais aimé faire en 1977, si *La Presse* n'avait pas été paralysée par un conflit de travail.

Lors de son décès je n'étais pas vieux — ce qui ne veut pas dire que je le sois aujourd'hui — mais j'étais trop âgé pour être sensible à ce style de chanteur et de musique.

Je suis d'une génération dont les idoles de la chanson étaient Bing Crosby, Frank Sinatra, Perry Como, Dick Haymes, Tony Bennett et autres, et qui dansait sur la musique *swing* et *plain* des *big bands*.

C'est dire que l'arrivée intempestive d'Elvis Presley a eu sur moi un effet plutôt rébarbatif. Comme tous ceux de ma génération, de mes goûts et de mes idiosyncrasies musicales, j'étais persuadé que le rock and roll et son grand-prêtre Elvis étaient des phénomènes aberrants qui ne sauraient prévaloir contre la bonne musique traditionnelle et les vedettes consacrées de la chanson.

Avec les décennies j'ai fini par me résigner à cette musique et à ces chanteurs qui se sont imposés pour occuper aujourd'hui presque toute la place.

Me suis-je réconcilié avec Elvis Presley? Je ne me suis jamais ha-

bitué à sa personnalité et à son style vulgaires. Mais je lui rends le mérite d'avoir créé une véritable révolution culturelle. Grâce à lui le rock and roll est depuis trente ans la musique dominante dans le monde. Il a en effet révolutionné la chanson populaire par son style, que décrit ainsi Jim Miller dans *Newsweek*. Elvis était un chanteur «qui a instinctivement fusionné le rythme et le blues avec la piété fervente du *gospel* et la sentimentalité du *country and western*...». Pour lui le caractère «musclé, impétueux et passionné» de la musique de Presley sont peut-être les éléments fondamentaux de son attrait.

Je disais au début que j'aurais aimé pouvoir faire un commentaire en 1977. Non pas après la mort de Presley, dont je n'avais pas plus de choses à dire alors qu'aujourd'hui, mais après celle de Bing Crosby, survenue deux mois plus tard presque jour pour jour. Pour souligner la coïncidence du décès, la même année, des deux plus grandes *superstars* de la chanson, de deux géants qui ont exercé une influence qui a fait école non seulement dans les pays anglo-saxons mais dans le monde entier. Si bien qu'on a pu dire de Bing Crosby et d'Elvis Presley que chacun, à son époque, a créé une véritable culture populaire.

Beaucoup d'experts en la matière soutiennent que tous les chanteurs des deux sexes de quarante ans et plus doivent quelque chose à Bing Crosby. Parallèlement on peut soutenir que tous les chanteurs de quarante ans et moins ont été plus ou moins influencés par Elvis Presley.

Si Presley a révolutionné la chanson populaire, il revient à Crosby de l'avoir créée vingt-cinq ans plus tôt.

Grâce au microphone et aux systèmes d'amplification de la voix les chanteurs des années 20 ont développé un style de chant plus nuancé et intimiste que celui des chanteurs d'opéra ou apparentés qui étaient jusqu'alors en vogue. Ces chanteurs (Rudie Vallee, Russ Columbo, Bing Crosby, pour mentionner les plus connus) furent qualifiés un peu péjorativement de *crooners* (fre-donneurs).

Pour Henry Pleasants, un spécialiste de l'évolution du chant, qui a écrit beaucoup et avec autorité sur les chanteurs populaires aussi bien que classiques, Bing Crosby doit peut-être aux *crooners* de son époque sa manière intimiste de chanter, de dire en mélodie, mais il était beaucoup plus que cela.

«Ce qui, dit-il, le distingue des autres et devait éventuellement en faire la figure de transition la

plus importante et la plus influente de l'histoire de la chanson populaire américaine, c'est son identification avec le jazz, sa prédilection pour la manière oratoire d'aborder une chanson, que l'on qualifie généralement aujourd'hui d'afro-américaine.»

Le jazz étant considéré à l'époque primitif et vulgaire, un chanteur s'adonnant à cette forme musicale ne pouvait espérer faire une belle carrière. C'est Crosby, dit Pleasants, qui a rendu acceptable chez lui aussi bien que dans le reste du monde le style afro-américain.

C'est ainsi que grâce à son style original et avec le support de la radio, Bing Crosby a révolutionné la façon de chanter. Pendant longtemps il devait être perçu comme le roi de la chanson populaire — et au premier chef par Frank Sinatra qui en avait fait l'idole de sa jeunesse. Jusqu'à ce qu'il soit détrôné par quelqu'un qui, après une fulgurante apparition à la télévision, en 1956, devait à son tour révolutionner ce genre musical et devenir le *King*: Elvis Presley.

Mais, étrange retour des choses, vers la fin de sa vie Presley était devenu un *crooner* qui ne dédaignait pas rendre hommage au premier monarque Crosby en interprétant certains de ses succès.

### LIBRE OPINION

## Pire aujourd'hui qu'au temps de Chénier!

L'auteur est député de Mercier à l'Assemblée nationale.

GÉRALD GODIN

■ Ainsi, le docteur Jean-Olivier Chénier repose enfin en terre chrétienne dans le cimetière de Saint-Eustache. Il est mort il y a 150 ans, donc fort longtemps après que tout recours réel puisse s'exercer pour faire droit à ses raisons de se battre et de mourir. De plus, tout ça ne lui redonnera pas la santé, ni à lui ni aux centaines de Québécois morts comme lui pour les droits du peuple québécois. Mais au moins, que cela donne l'occasion d'établir une certaine analogie entre la situation actuelle et celle d'alors.

À l'époque, l'Assemblée législative du Bas-Canada (le Québec d'aujourd'hui) devait obtenir pour toute loi qu'elle voulait adopter, l'aval du Conseil législatif, un niveau de gouvernement constitué par le Roi d'Angleterre et qui détenait donc le pouvoir réel par-dessus la tête des élus du temps. Les députés du Bas-Canada se rendirent vite compte que leur Assemblée législative tenait plutôt du théâtre que de la démocratie parlementaire et que leur rôle tenait davantage de la marionnette que du représentant du peuple. Ils exigèrent donc que ledit Conseil législatif soit dorénavant composé de membres de la majorité ministérielle. Rien là de bien méchant ni de bien révolutionnaire!

Ce sont pourtant ces demandes — qui semblent fort légitimes au-

jourd'hui et que le peuple appuyait d'ailleurs — qui donnèrent la frousse à Londres et qui conduisirent le gouvernement anglais d'alors à se raidir, allant jusqu'à procéder à la saisie des journaux qui s'en faisaient les propagandistes, nommément *Le Canadien*, dont le directeur, le journaliste Pierre Bédard, fut emprisonné.

La situation s'envenima tellement que les élus de l'époque formèrent un gouvernement provisoire qui décréta ni plus ni moins que l'indépendance du Bas-Canada.

Les 92 résolutions, qui constituent le Manifeste du mouvement des Patriotes, nous apprennent qu'au cours de la session de 1832, le Conseil législatif rejeta 28 des 64 lois qui lui avaient été soumises par l'Assemblée législative.

Les élus de l'époque et la population elle-même estimaient que ce Conseil législatif était une négation du processus démocratique lui-même.

Comme l'écrivait Hegel: «L'Histoire se répète, mais sous forme de caricature.» Quelle est la caricature actuelle des institutions de l'époque?

C'est que la Cour suprême du Canada s'est vu confier par le Canada Bill le pouvoir de désavouer les lois dûment votées par les élus, en particulier du Québec.

En effet, la Charte canadienne des droits a été conçue et mise au monde pour faire échec à la législation québécoise en matière linguistique et en matière de fréquentation scolaire.

Il importe de rappeler, en mé-

moire de Jean-Olivier Chénier, que le Canada Bill a été adopté, à la faveur d'une très rare manifestation d'unanimité des provinces anglaises, pour mettre le Québec français à sa place et pour confier son développement linguistique futur à un niveau de gouvernement non élu, mais nommé, la Cour suprême, qui se trouve dans l'obligation de rendre des jugements qui freinent la volonté du Québec de sauvegarder son caractère français et d'en assurer la pérennité.

D'ailleurs, en attaquant rétroactivement la Charte de la langue française au Québec, adoptée démocratiquement quelques années plus tôt, la Charte canadienne des droits voit sa portée morale entachée aux yeux de bien des Québécois qui se demandent pourquoi ils devraient la respecter.



Jean-Olivier Chénier

Ainsi, 150 ans après les Troubles de 1837-38, ce qu'il y a de change, c'est tout simplement le maquillage qu'utilise la domination anglaise sur le Québec. À l'époque, c'était le Roi d'Angleterre qui exerçait sa domination sur les institutions du Québec et qui bloquait la volonté du Parlement du Bas-Canada d'agir en toute souveraineté démocratique. Aujourd'hui, c'est plus subtil. Les provinces anglaises ont adopté une Charte qui invente de nouveaux crimes et qui confie à la Cour suprême la tâche qu'exerçait auparavant le Conseil législatif.

Quelle était la meilleure manière de freiner la volonté du Québec d'agir sur l'avenir et le développement de son caractère français? C'est très simple et très subtil: les provinces anglaises et Ottawa en ont fait un crime contre les droits de la personne. Crime que de prendre les moyens pour que le visage du Québec soit français. Crime que de prendre les moyens pour que tout nouveau venu au Québec inscrive ses enfants à l'école française.

Et pas n'importe quel crime, mais crime contre les droits de la personne.

Pis encore. Dans le passé, si les décisions d'un gouvernement ne vous plaisaient pas, vous pouviez le signifier en votant contre. Aujourd'hui, si vous manifestez quelque mécontentement des jugements de la Cour suprême en matière linguistique, vous vous exposez à être accusé d'outrage au tribunal. Belle démocratie.

Jean-Olivier Chénier, au secours! Que feriez-vous à notre place?



Lysiane Gagnon

## Des pilules pour les sénateurs

À vos éprouvettes, messieurs les chimistes! À vos compteurs, messieurs les pharmaciens! Trouvez quelque chose, n'importe quoi mais au plus vite, pour guérir l'attaque aigüe de fébrilité dont sont atteints ces messieurs du Sénat!

Donnez-leur des petites pilules calmantes, de la gelée royale, quelques milligrammes de valium, enfin je ne sais pas moi, il doit bien exister des produits pharmaceutiques pour calmer des nerfs de sénateurs, non? Donnez-leur au moins un petit grog, ou un camomille bien tiède, la tisane tranquillise. Trouvez-leur de quoi s'occuper, l'ergothérapie fait des miracles: croquet, canasta, shuffle-board... Si ça ne suffit pas, eh! bien on casquera encore. On a l'habitude, après tout, de les entretenir avec nos impôts. On leur construira un terrain de golf juste à la porte du Sénat, avec les pages déguisés en caddies.

Est-ce le résultat de trop d'années d'inactivité? Le fruit de l'oisiveté, mère de tous les maux? Seraient-ils tombés sur la tête en glissant sur leurs parquets trop bien cirés? Toujours est-il que nos sénateurs, jusqu'ici inutiles mais inoffensifs, sont devenus dangereux: ils se prennent pour le gouvernement. Eux que personne n'a élus, que personne n'a mandatés et qui ne rendent de comptes à personne sinon à l'ancien premier ministre à qui ils doivent leur supplément de revenu garanti jusqu'à 75 ans, les voici qui torpillent les décisions des élus!

On peut aimer ou non le gouvernement Mulroney. C'est le gouvernement démocratiquement élu, et le seul pouvoir légitime au fédéral. Dans quel régime vivons-nous? En démocratie ou en oligarchie?

\*\*\*

L'obstruction délibérée à laquelle se livrent les sénateurs à l'endroit du projet de loi C-22 sur les brevets pharmaceutiques est si antidémocratique à sa face même, qu'elle constituera, si elle se poursuit, le scandale politique de l'année.

Ce projet de loi veut étendre de quatre à dix ans la garantie d'exclusivité des compagnies pharmaceutiques qui font de la recherche — protection qui serait, du reste, bien en deça de celle que garantissent aux chercheurs les autres pays occidentaux, lesquels accordent une période d'exclusivité de 17 à 20 ans. Le Canada est le seul pays développé à permettre à des fabricants qui ne consacrent pas un sou à la recherche de copier peu après leur mise en marché des médicaments que les laboratoires sérieux ont mis des années à produire.

Ces «copies», vendues sous l'appellation générique, coûtent évidemment moins cher. Mais c'est, pour la population, un bénéfice illusoire, car la société a payé très cher ces économies à courte vue. L'institution de ce régime qui décourage la recherche et récompense le plagiat a entraîné l'effondrement de l'industrie pharmaceutique de pointe au Canada, le tarissement de la recherche universitaire, et l'exode des grands laboratoires qui avaient longtemps fait une partie de la prospérité économique et intellectuelle de Montréal. Il n'y a plus un laboratoire sérieux qui veut s'établir ici.

\*\*\*

Cette situation, héritée d'une erreur de l'ancien gouvernement libéral (une erreur que ce dernier avait d'ailleurs commencé à regretter bien avant les élections de 84), l'actuel gouvernement veut la corriger par ce projet C-22 qui ramènerait le Canada aux normes minimales en vigueur dans les pays qui respectent les lois internationales sur les droits d'auteur, et qui relancerait par divers moyens la recherche pharmaceutique, en particulier dans la région montréalaise, le tout assorti d'un mécanisme de contrôle des prix.

Mais c'était compter sans ces messieurs-dames du Sénat, qui, depuis l'élection d'un gouvernement d'une autre couleur que la leur (les sénateurs sont en majorité libéraux), donnaient quelques signes d'agitation.

Il y avait eu quelques tentatives d'obstruction en 85, suivies du célèbre jeûne du sénateur Hébert, qui passera dans les annales comme un extraordinaire cas de manipulation partisane. Cette fois, c'est le branle-bas de combat. Sous la houlette de personnages comme l'ancien ministre MacEachan, qui s'ennuie de l'action politique et profite cyniquement de l'impopularité actuelle du gouvernement Mulroney, les sénateurs, déguisés en champions du petit consommateur, s'en prennent au projet C-22, usurpant le pouvoir du parlement élu.

À propos d'un projet de loi qui n'a rien, mais absolument rien d'une question de conscience (comme aurait pu l'être par exemple une loi ramenant la peine de mort), nos non-élus ont organisé un savant sabotage, recommençant les études déjà faites et multipliant les démarches dilatoires, et, comble du culot, fabriquant leur propre projet de loi! L'impasse est maintenant totale, car les sénateurs doivent ratifier les lois pour qu'elles entrent en vigueur et ils peuvent les retarder ad infinitum... sans par ailleurs être redevables de leurs actes envers qui que ce soit, puisqu'ils sont inamovibles et échappent au verdict de l'électorat. Ils ont la légalité de leur côté, mais pour la légitimité, on repassera.

\*\*\*

Le Sénat est une institution archaïque, un vestige de l'époque féodale: en Angleterre, les Lords, nommés par le Roi, devaient «surveiller» les vulgaires députés des Communes (Communes pour «commun»). Comme la monarchie, qui coûte cher mais ne fait de mal à personne, le Sénat peut aujourd'hui avoir de bons côtés... à condition que, comme la Reine, il n'exerce pas tous les pouvoirs qui lui sont théoriquement reconnus, et surtout pas son pouvoir de veto sur des lois votées par les élus.

Le Sénat reste un utile rouage du système de patronage qui alimente les partis politiques en ressources humaines et financières, et, dans les meilleurs cas, ces nominations apportent de la matière grise à Ottawa. Plusieurs sénateurs sont des gens de valeur, qui se sont distingués dans l'étude de questions d'intérêt public. Certains des rapports produits par le Sénat sont d'ailleurs reconnus pour leur qualité. Mais de là à se mettre le nez dans le détail de la législation, il y a toute une marge.

Que dirait-on si la Reine Elisabeth, qui a théoriquement le pouvoir de défaire nos lois, mettait son grain de sel dans les législations votées par nos députés? L'intervention sénatoriale actuelle est du même ordre, à cette différence près que les sénateurs sont citoyens canadiens. Il n'est même pas question de savoir s'ils ont raison ou non sur le fond. Il pourrait arriver que la Reine ait raison contre Mme Thatcher. Cela n'a pas d'importance. L'important c'est qu'en démocratie, ce sont les élus qui doivent avoir le dernier mot.

# La Chambre de commerce appuie l'idée d'une taxe de vente sur tous les biens et services

du bureau de La Presse

OTTAWA

La Chambre de commerce du

Canada appuie l'idée du gouvernement Mulroney d'imposer une taxe de vente nationale sur tous

les biens et services, y compris les aliments. C'est ce qu'a déclaré hier le pré-

sident de l'organisme, Roger Hamel, qui faisait connaître le point de vue de la Chambre sur le projet de réforme fiscale rendu public le 18 juin dernier par le ministre des Finances, Michael Wilson.

Il approuve l'imposition d'une taxe sur tous les biens et services parce que le système serait ainsi plus simple et plus facile à contrôler. « Si on commence à accorder des exemptions, ça ne finit plus », a-t-il ajouté.

Il admet que la taxe sur l'alimentation est un sujet controversé, mais rappelle que le gouvernement veut mettre en place des mécanismes pour aider les personnes qui sont dans le besoin à la payer.

Cette taxe de vente multi-stades doit être selon lui nationale parce qu'elle serait moins compliquée, étant mise en application conjointement par les autorités fédérales et provinciales.

La Chambre de Commerce du Canada appuie le principe d'un élargissement de l'assiette fiscale accompagné d'une baisse des taux de l'impôt des contribuables et des compagnies.

L'organisme, dont sont membres 170 000 entreprises, estime cependant que les prévisions du gouvernement en ce qui a trait à la croissance économique, à l'inflation et aux taux d'intérêt sont trop optimistes.

« Si ces prévisions ne se concrétisent pas, les données concernant les recettes et les dépenses du gouvernement ainsi que le déficit et la dette publique pourraient différer considérablement de ce que prévoit le Livre blanc sur la réforme fiscale », écrit-elle dans son mémoire.

Elle recommande aussi, entre autres, de ne pas imposer la taxe de 10 p. cent sur les télécommunications prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain, d'abolir l'impôt minimum sur le revenu des particuliers, d'indexer en totalité les paliers d'imposition et les déduc-

## SONDAGE GALLUP

### Les Canadiens votent plutôt pour s'opposer à un parti

La plupart des électeurs canadiens qui ont fait un choix de parti sur le plan fédéral fondent leur décision sur l'aversion des autres partis plutôt que sur leur affinité avec leur parti.

Voici la question posée aux 70 p. cent d'électeurs ayant fait un choix de parti lors d'un sondage effectué entre les 5 et 8 août :

« À votre avis, qu'est-ce qui est le plus fort — votre affinité avec le parti... (parti pour lequel il ou elle va voter), ou votre aversion pour les autres partis? »

Comme le démontre le tableau ci-dessous, 50 p. cent, dans l'ensemble, disent que leur décision est fondée sur leur aversion des autres partis; alors que 40 p. cent appuient un parti parce qu'ils l'aiment. Une autre tranche de 10 p. cent est incapable de dire quel est le plus important motif de leur choix.

Chez les néo-démocrates, moins d'un tiers (31 p. cent) appuient le parti parce qu'ils l'aiment; 59 p. cent l'appuient parce qu'ils détestent les conservateurs ou les libéraux.

Chez les libéraux, c'est le contraire : 47 p. cent choisissent le parti parce qu'ils l'aiment; 42 p. cent, parce qu'ils détestent les autres partis.

Chez les conservateurs, 44 p. cent des partisans aiment leur parti; 47 p. cent l'appuient parce qu'ils détestent les autres partis.

Les résultats du sondage sont fondés sur l'interrogatoire de 711 électeurs ayant fait le choix d'un parti interviewés entre les 5 et 8 août. Un échantillon de cette ampleur comporte une marge d'erreur ne dépassant pas quatre points de pourcentage 19 fois sur 20.

Raisons du choix de parti  
Sans Affinité Aversion opinion

	Affinité	Aversion	Sans opinion
Dans l'ensemble	40%	50%	10%
Sous-ensembles selon les partis			
Chez les conservateurs	44	47	9
Chez les libéraux	47	42	12
Chez les néo-démocrates	31	59	10

A noter que le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 à cause de l'élimination des fractions.

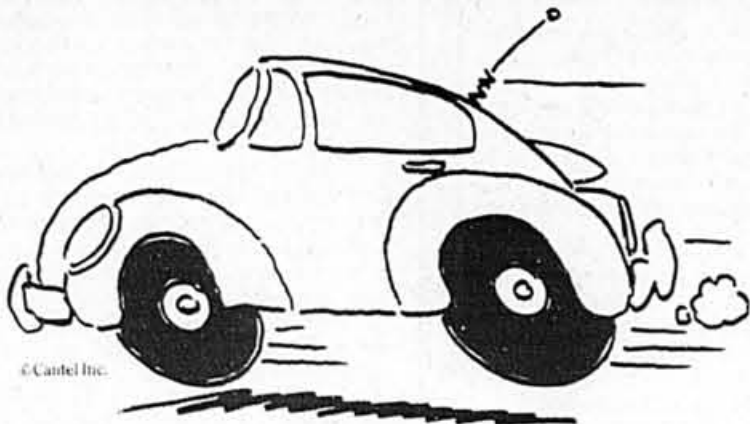
tions des contribuables, de ne pas modifier les déductions pour frais d'automobile et pour frais de repas d'affaires et de représentation, etc.

place en gros les deux systèmes sur le même pied. « Les taux d'impôt dans les deux pays ne seront pas très différents », a-t-on dit hier.

La Chambre de commerce estime par ailleurs que la réforme fiscale, qui constitue la réponse du Canada à des modifications de même nature apportées par le gouvernement des États-Unis,

L'organisme s'oppose à l'universalité des programmes sociaux et recommande au gouvernement de réduire son déficit en coupant dans ses dépenses à caractère social plutôt qu'en accroissant les impôts.

# On n'est jamais trop petit pour avoir un bureau mobile.



© Cantel Inc.

Que vous soyez travailleur autonome ou gestionnaire d'une grande entreprise, Cantel a la solution sur mesure pour faire rouler vos affaires. En effet, Cantel est le seul réseau de téléphonie cellulaire au Canada qui offre un choix de forfaits minute adaptés à tous les besoins. Visitez votre Centre de service Cantel ou appelez-nous au 1-800-361-5410.



La compagnie de téléphone pour les gens qui bougent™

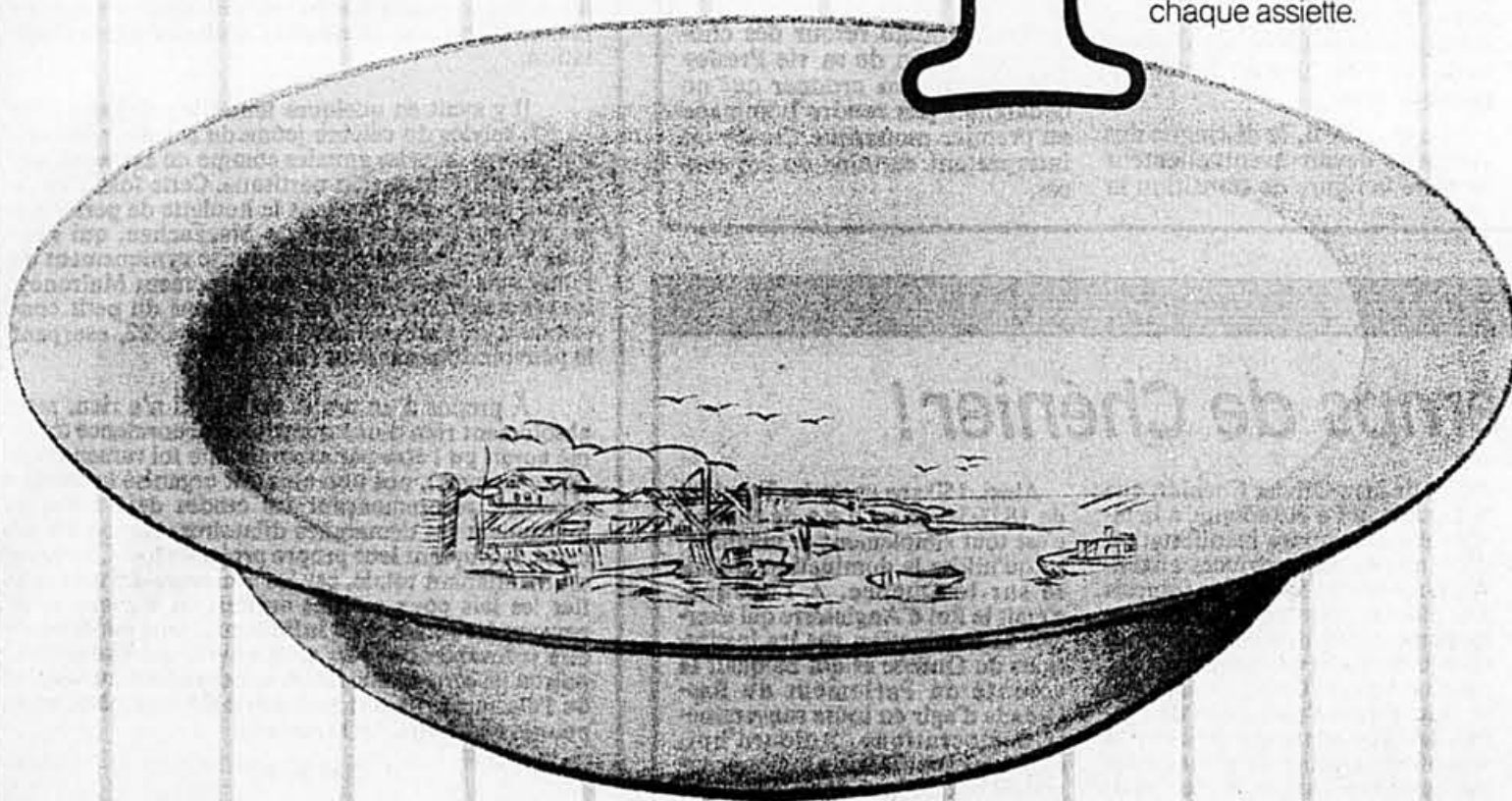
Cantel. Premier en téléphonie cellulaire. En expansion pour mieux vous servir. Un réseau de plus de 20 grands centres urbains. Votre meilleur choix... et de loin!



8 GRANDES ASSIETTES CREUSES (222 mm) POUR SEULEMENT

199\*

avec 1 plein de carburant (min. 25 L) chaque assiette.



Enfin, les voici, les grandes assiettes creuses tout-usage que vous attendiez pour ajouter à votre Collection Shell. Utilisez-les pour servir soupes, pâtes, ragoûts, desserts... Un format pratique dont vous ne pourrez plus vous passer.

Huit assiettes creuses en poterie, faites à la main et décorées des mêmes célèbres scènes de chez nous.

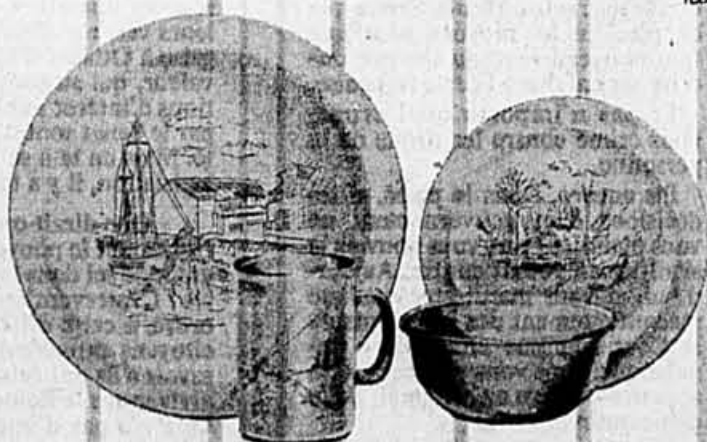
Ces assiettes exclusives à Shell bien que de fabrication artisanale, sont conçues pour la vie active... Hop, au "micro-ondes"! Hop, au lave-vaisselle!

Venez les prendre sans tarder aux stations Shell participantes (au Québec et dans les Maritimes seulement).

\* Taxe prov. en sus.

OUI!

Les tasses, les ensembles bol et assiette et les assiettes à dîner de la Collection Shell sont toujours disponibles.



Ça bouge avec Shell

### L'HOLOGRAPHIE à la portée de la main

Téléphonez dès maintenant: 747-6521

La formation aux adultes

Cégep de Saint-Laurent



Inscription jusqu'au 21 août 1987

...Assainissement des eaux • Electronique • Gestion d'immeubles • Informatique Techniques administratives • Pilotage d'avion • Photographie • Cours ateliers...

### APPEL D'OFFRES MICRO-ORDINATEURS

L'Université du Québec à Montréal désire établir une entente avec un fabricant pour la fourniture de micro-ordinateurs pour ses besoins d'enseignement, de recherche et de gestion et pour la vente à ses étudiants-es et employés-es.

L'appel d'offres est limité aux fabricants. Les produits seront revendus sur le campus par l'entremise du distributeur qui y est déjà établi.

L'Université recevra des soumissions jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1987.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, être sous pli cacheté et se trouver entre les mains du directeur des achats, à son bureau P-8705, Place Dupuis, 800, boul. de Maisonneuve Est, Montréal, Québec, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 1987, avant 16 heures, selon l'heure indiquée à l'horloge qui se trouve dans le bureau du service des achats de l'Université.

Les documents d'appel de soumission peuvent être obtenus en s'adressant à

M. Jean Grignon, directeur  
Service des achats  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
800, boul. de Maisonneuve Est  
Bureau P-8705  
C.P. 8888, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

### APPEL D'OFFRES

L'Université du Québec à Montréal ouvrira des soumissions pour :

LA FOURNITURE DE MAZOUT LÉGER, LE 26 AOÛT 1987.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, être sous pli cacheté et se trouver entre les mains du directeur du service des achats, à son bureau P-8705, Place Dupuis, 800, boul. de Maisonneuve Est, Montréal, Québec, au plus tard le 26 août 1987, avant 16 heures, selon l'heure indiquée à l'horloge qui se trouve dans le bureau du service des achats de l'Université. Les soumissions seront ouvertes publiquement, immédiatement après, au service des achats et les soumissionnaires sont invités à y assister.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt présenté sous forme de cautionnement de soumission ou de chèque visé fait à l'ordre de l'Université du Québec à Montréal, au montant de \$10,000.

Les documents d'appel de soumission peuvent être obtenus en s'adressant à :

M. Jean Grignon, directeur  
Service des achats  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
800, boul. de Maisonneuve Est  
Bureau P-8705  
C.P. 8888, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

# Libre-échange: 200 000 emplois seraient vulnérables au Québec

Presse Canadienne  
QUÉBEC

Plus de 200 000 emplois de l'industrie manufacturière québécoise sont concentrés dans des secteurs d'activité qui se trouveraient vulnérables ou en position défavorable advenant la conclusion d'un accord sur la libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis. Ces secteurs regroupent plus de la moitié des 380 000 travailleurs oeuvrant dans les industries manufacturières du Québec.

Selon des informations obtenues par *Le Soleil*, on estime de plus au ministère de l'Industrie et du Commerce qu'il est impossible de déterminer si une libéralisation des échanges aura un effet positif ou négatif sur un certain

nombre d'autres secteurs industriels. Ces secteurs représentent une tranche additionnelle d'environ 53 000 emplois.

En revanche, les secteurs estimés concurrentiels, et qui sont donc susceptibles de profiter de la signature d'un traité, donnent présentement du travail à près de 110 000 Québécois. Enfin, près de 12 000 autres travailleurs oeuvrent dans des secteurs de l'industrie où l'on croit que cela n'aura aucun effet.

Appelé à commenter ces informations, le ministre du Commerce extérieur Pierre MacDonald a affirmé qu'elles semblaient extraites d'un document émanant du ministère de l'Industrie et du Commerce et qui avait été jugé irrecevable par le comité technique chargé de coordonner le dossier

du libre-échange au gouvernement du Québec.

Le gouvernement a refusé jusqu'ici de rendre publics tous les chiffres dont il dispose sur l'impact qu'aura la conclusion d'un accord. Les secteurs jugés vulnérables, qui emploient environ 135 000 Québécois, sont ceux dont on estime qu'une abolition des barrières tarifaires et non-tarifaires menacerait de les rendre non-compétitifs. Quant aux secteurs dont la situation est jugée défavorable, on croit qu'ils seraient peu concurrentiels.

Établies en juin dernier, les statistiques publiées aujourd'hui ne reflètent cependant pas précisément ce que sera l'impact réel et total d'un traité de libre-échange. Ce pacte portera vraisemblablement aussi sur d'autres domaines d'activité économique.

De plus, le regroupement par secteurs industriels fait abstraction des cas particuliers d'entreprises dynamiques oeuvrant dans des secteurs mous (comme celui du textile). À l'inverse, certaines industries peuvent être en situation difficile même si elles agissent dans un secteur où on estime que la situation concurrentielle est globalement favorable au Québec.

Les prévisions sont encore plus ardues à établir pour les secteurs dits concurrentiels car l'expansion qu'une entreprise pourrait prendre en ayant un accès plus facile au marché américain dépendra pour beaucoup de sa qualité de gestion et de son agressivité.

On a déjà entrepris, au Québec, d'imaginer les moyens à prendre

pour minimiser les inévitables pertes d'emploi. Même si les entreprises concurrentielles vendront plus et devront embaucher du nouveau personnel, ces travailleurs ne proviendront pas tous des secteurs où se produiront les mises à pied.

S'il est signé, il est acquis que l'accord sur la libéralisation des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis comprendra des périodes de transition. Les entreprises devront utiliser ces délais pour apporter les ajustements qui s'imposent afin de devenir plus concurrentielles.

Québec envisage de créer une agence qui aurait pour mission spécifique d'aider les entreprises et les travailleurs à apporter ces ajustements.

Jusqu'à maintenant, on a fait état publiquement que ces périodes de transition pourraient durer environ une dizaine d'années au cours desquelles les barrières tarifaires et non-tarifaires seraient graduellement réduites. La durée et la gradation des périodes de transition pourront varier et devraient être négociées pour chacun des secteurs industriels où elles s'appliquent.

Quant au financement des mesures d'aide à l'industrie, il donnera vraisemblablement lieu à des négociations serrées sur le partage de la facture entre Québec et Ottawa. Dimanche, le premier ministre Robert Bourassa indiquait qu'il est impossible de déterminer si une libéralisation des échanges aura un effet positif ou négatif sur un certain

# Première leçon d'économie à la suédoise

60\$

DECIMAL Bureau plaqué pin, verni clair. Achat spécial, quantités limitées.

12\$

ARKITEKT Lampe de travail. Couleurs variées.

325\$

POPP Planchette à pince en noir ou jaune.

275\$

POPP Chemise à pince en noir ou jaune.

29\$

KENTHA Chaise de bureau junior, siège et dossier en plastique, structure en métal laqué époxy. Siège réglable en hauteur. Blanc, jaune, bleu horizon et rouge vif. Quantités limitées.

11\$

ORN Corbeille à papier.

275\$

POPP Cahiers d'exercices. Couleurs variées. Ensemble de 5.

4\$

POPP Range-journaux, couleurs assorties. Jeu de 3.

350\$

FLIT Appuie-livres, couleurs variées. Jeu de 2.

9\$

FABIAN Étagère blanche.



PENNA 10 Caisson à archives rouge. Avec 12 dossiers.

1050\$

Le bons sens à la suédoise

9191, boul. Cavendish (Sortie Cavendish de l'autoroute Transcanadienne, direction sud), Ville St-Laurent. Tél.: 738-2167. HEURES D'OUVERTURE: lun. à mer. 11h à 18h, jeu. et ven. 11h à 21h, sam. 9h à 17h.

# Mulroney trouve «regrettable» l'incident de la poste de Salisbury

## La nouvelle maîtresse de poste n'a pas l'intention de reculer devant la contestation

Presse Canadienne  
OTTAWA

■ Le premier ministre Brian Mulroney trouve regrettable que des résidents anglophones du village de Salisbury, au Nouveau-Brunswick, manifestent pour bloquer la nomination d'une francophone comme maîtresse de poste de l'endroit.

«Je n'ai pas lu toutes les informations entourant ce conflit, mais de toute évidence, à chaque fois qu'il y a des manifestations de racisme ou de division linguistique, je trouve cela regrettable. Ce sont des choses qui ne devraient pas se produire», a déclaré hier le premier ministre en réponse aux questions des journalistes, peu avant la réunion hebdomadaire du caucus conservateur.

Le ministre de la Consommation et des Corporations M. Harvie Andre, également responsable des Postes, a souligné pour sa part que Mme Lynn Lévesque avait été choisie parce qu'elle était la mieux qualifiée pour le poste.

D'autres personnes peuvent concourir pour l'obtention de l'emploi en se prévalant des procédures d'appel prévues par la Société de la Couronne mais seulement «si elles croient être plus qualifiées que celle choisie», a ajouté M. Andre.

Selon le ministre Andre, le fait que le nom de la nouvelle maîtresse de poste soit Lévesque ne constitue pas une raison pour disqualifier quelqu'un pour un travail.

Si ce n'était, a lancé le député de Calgary en souriant, «avec mon nom de famille, j'aurais des problèmes». M. Andre, malgré son nom, ne parle pas français.

### Mme Lévesque ne recule pas

Par ailleurs, bien qu'elle ne soit pas la bienvenue comme maîtresse de poste dans ce village anglophone, Mme Lynn Lévesque n'a aucunement l'intention de refuser son nouveau poste.

«Les gens qui m'ont sélectionnée croient que je suis qualifiée et je n'ai aucunement l'intention de reculer», a fermement déclaré Mme Lévesque, une Canadienne française.

«J'ai le droit de postuler un emploi partout au Canada. Ma propre ville maternelle accepte des étrangers et je ne vois pas pourquoi cette région doit être différente... J'aurai l'occasion de montrer à ces gens ce que je peux faire pour eux».

Plus de 1 100 résidents du village de Salisbury, situé dans le sud-est du Nouveau-Brunswick — soit 65 p. cent de la population —, ont signé une pétition demandant à Postes Canada d'annuler la nomination de Mme Lévesque, qui doit entrer en fonction au début du mois prochain.

Les politiciens locaux de tous les niveaux ont appuyé les protestataires et le député conservateur de Moncton, M. Dennis Cochrane, a accepté de soumettre la pétition aux autorités de la Société des postes.

M. Cochrane a fait cette promesse lundi lorsque 400 personnes ont manifesté bruyamment en face du bureau de poste de Salisbury. C'est la première fois dans l'histoire de ce petit village tranquille que l'on rapporte un tel mouvement de protestation.

Les manifestants sont d'avis que le poste aurait dû revenir à une des six personnes de la localité ayant posé leur candidature, parce que le bureau de poste a été dirigé par des gens du village depuis plus de 100 ans et que cette pratique devrait continuer. Une de ces six personnes remplissait déjà les fonctions de maîtresse de poste par intérim depuis le départ de l'ex-maitre de poste qui a pris sa retraite en juin dernier. Et, selon les villageois, elle faisait du bon travail.

### Conflit linguistique

La question de la langue est également devenue l'objet central du litige, a admis le maire de Salisbury, M. Ron Tait.

«Nous espérons que la situation ne dégénère pas dans ce type de conflit (linguistique), mais nous pouvons constater qu'il était inévitable, a souligné M. Tait. C'est mal... mais les faits sont là».

Ce contentieux n'est pas sans rappeler un événement semblable survenu dans une région francophone du Nord du Nouveau-Brunswick, en février dernier, au cours duquel des Acadiens ont fait pression sur la GRC pour qu'elle annule la nomination d'un anglophone à la tête du détachement de Caraquet.

Mme Lévesque, qui parle couramment l'anglais, a travaillé dans des bureaux de poste du Nord du Nouveau-Brunswick depuis 1982. Elle a été secrétaire et superviseur à Campbellton, maîtresse de poste à Lameque durant trois ans et à Atholville plus récemment. Actuellement, elle s'occupe de la formation des superviseurs à Moncton.

Elle estime que la langue ne devrait pas constituer un problème à Salisbury parce qu'elle a été jugée comme étant la mieux qualifiée pour occuper ce poste, pour lequel on demandait d'être unilingue anglais.

Mme Lévesque a subi des tests d'anglais lorsqu'elle a posé sa candidature et soutient avoir été trouvée apte à remplir ses fonctions autant en anglais qu'en français.

«Le plus amusant dans cette affaire c'est que depuis les 20 dernières années, je n'ai vécu qu'en anglais, précise-t-elle. Mon français en a souffert puisque ma langue de travail a été l'anglais».

Les responsables des postes à Moncton ont confirmé que Mme Lévesque était la candidate la plus compétente et qu'ils maintiendraient leur décision.

## Le bureau de Garon converti en mosquée?

Presse Canadienne  
QUÉBEC

■ Le bureau du député de Lévis Jean Garon pourrait être converti en mosquée durant les trois jours du Sommet francophone.

C'est en tout cas la proposition que M. Garon dit avoir reçue hier matin des autorités du secrétariat du Sommet.

Selon le député de Lévis, qui a communiqué hier avec la Presse Canadienne, le secrétariat du Sommet lui a redemandé d'utiliser son bureau, non plus comme lieu de travail pour les délégués, mais comme lieu de prière pour les Musulmans qui participent au Sommet.

M. Garon a indiqué qu'il n'avait pas encore pris sa décision. Il semble qu'il lui sera plus difficile de refuser un tel service, maintenant qu'il s'agit de service religieux.

Vendredi, M. Garon avait fait savoir à la Presse canadienne qu'il ne prêterait pas son bureau lors du Sommet, même si une résolution a été votée à ce sujet en avril dernier par les députés de l'Assemblée nationale.

Pour l'artiste Yves Gaucher, peindre un panneau-reclame, c'est un peu comme garnir un hot-dog. Vous verrez de quoi il la garni en découvrant sa peinture intitulée P.S.M.V. I à l'angle de la rue Saint-Hubert et du boulevard Rosemont. Elle fait partie de Toiles de fond pour une ville, exposition de panneaux artistiques présentée par ManuVie qui se tiendra jusqu'au 4 octobre 1987.

Sept artistes canadiens ont eu pour mission de peindre des tableaux gigantesques, format panneau-reclame, dont 9 villes du pays en seront décorées.

Outre l'oeuvre de Gaucher, vous pourrez admirer L'essence de la vie de Louis de Niverville à l'angle des avenues du Parc et Van Horne, Autoportrait et amis de Lynn Donoghue au coin de Côte Saint-Luc et avenue Coronation, Deux courbes en fête de Gathie Falk à la croisée du boulevard Décarie et du chemin de la Côte Sainte-Catherine, Orchidée rouge de Frances Pocock James à l'entrée nord du Pont Jacques-Cartier, Maquereau sur le quai de Mary Pratt au coin de Côte de Liesse et de la 55<sup>e</sup> Avenue, et Transformation d'un thème de Jack Shadbolt au coin des rues de l'Église et de l'Aqueduc.

La vision du monde de ces artistes, qui souvent transforme la réalité des choses, vous est présentée par ManuVie. L'institution financière qui voit loin.



# QUÉBEC 87 ÉLECTION PARTIELLE

## 14 SEPTEMBRE Notre-Dame-de-Grâce

# RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES DU 24 AU 29 AOÛT 1987

### Parce que votre nom doit être inscrit et bien inscrit

Pour vous prévaloir de votre droit de vote lors de l'élection partielle qui se tiendra dans la circonscription électorale de Notre-Dame-de-Grâce le 14 septembre 1987, vous devez vous assurer que votre nom est inscrit et bien inscrit sur la liste électorale.

Votre directeur du scrutin vous fera parvenir la liste électorale de votre section de vote. Vérifiez si votre nom y est inscrit et bien inscrit.

Si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale ou s'il est mal

inscrit, vous pouvez alors faire une demande d'inscription ou de correction lors de la révision des listes électorales qui aura lieu du 24 au 29 août 1987.

Pour déposer votre demande, vous devez vous présenter au bureau de dépôt le plus près de chez vous. Ces bureaux seront ouverts entre 10 h et 22 h.

Pour être inscrit sur la liste électorale, vous devez posséder la qualité d'électeur. Peut être inscrite sur la liste électorale toute personne

qui, le jour du scrutin, soit le 14 septembre:

1. a 18 ans accomplis;
2. a la citoyenneté canadienne;
3. est domicilié au Québec depuis 12 mois;
4. n'est pas interdite, n'est pas en cure fermée suivant la Loi sur la protection du malade mental ou n'est pas sous la juridiction du Curateur public; et
5. n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi électorale.

Votre inscription sur la liste électorale doit se faire seulement dans la section de vote où vous étiez domicilié le jour de la prise du décret, soit le 29 juillet. Ce n'est qu'à cet endroit que vous pourrez exercer votre droit de vote.

Pour toute demande d'inscription, de radiation ou de correction, vous devez vous présenter au bureau de dépôt le plus près de chez vous.

## TRAVAILLEURS! ÉTUDIANTS! PERSONNES HOSPITALISÉES!

Si vous avez quitté temporairement votre domicile pour travailler ou étudier ou encore pour séjourner dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil, vous pouvez choisir de vous inscrire dans la

section de vote où vous résidiez le jour de la prise du décret, soit le 29 juillet.

Ce choix doit se faire au moment de la révision des listes électorales.

Pour déposer votre demande, vous n'avez qu'à vous rendre au bureau de dépôt le plus près de chez vous.

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4378 (de 9 h à 22 h, 7 jours par semaine).



Le Directeur général des élections du Québec  
Pierre-F. Côté, C.R.

# Harold Thuringer candidat libéral dans NDG

BRUNO BISSON

Les libéraux et péquistes de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce ont choisi leurs candidats en vue des élections partielles du 14 septembre, hier.

Il a fallu deux tours de scrutin, aux 300 partisans libéraux pour élire M. Harold Thuringer, 52 ans, qui occupait le poste de directeur général du Conseil catholique d'expression anglaise de Montréal. M. Thuringer tentera de succéder à M. Reed Scowen, qui a démissionné de son poste de député pour occuper la direction de la Délégation générale du Québec, à Londres. Aux dernières élections, M. Scowen avait été élu avec près de 80 p. cent des voix exprimées.

M. Thuringer a indiqué qu'il ferait de la langue son cheval de

bataille lors de la campagne électorale. «Le Parti libéral, a-t-il déclaré à *La Presse*, a une politique très claire en ce qui concerne l'affichage bilingue dans les quartiers à forte proportion d'anglophones. Ma priorité sera de faire appliquer cette politique.»

Le candidat estime aussi nécessaire de donner des services gouvernementaux en anglais aux citoyens de Notre-Dame-de-Grâce, en particulier à cause de la très forte proportion de personnes âgées unilingues anglaises qui habitent cette circonscription.

Pour sa part, le jeune candidat péquiste de 24 ans, M. Sébastien Richard, élu par acclamation et accueilli par une cinquantaine de partisans, fera aussi campagne sur le thème de la langue et de l'affichage.

M. Richard, étudiant en histo-

re à l'Université de Montréal, ne se fait pas d'illusions sur les chances du PQ dans N.D.G. où même le chef du Parti, Pierre-Marc Johnson, semble concéder la deuxième place au NPD-Québec.

«Il s'agit pour le PQ d'une chance unique de placer les libéraux devant leurs responsabilités. L'idée de permettre l'affichage bilingue ici aura des conséquences aussi importantes dans tout le Québec que l'adoption de la loi 101, il y a dix ans. Nous nous opposons farouchement à ce projet», a-t-il déclaré.

Par ailleurs, la révision de la liste électorale de cette circonscription aura lieu du 24 au 29 août. Les listes de section de vote seront bientôt livrées à domicile et toute demande de correction devra être faite au bureau de dépôt le plus près.



Harold Thuringer

## La Factorerie de Tapis<sup>MD</sup>

# SOLDE

# DE LIQUIDATION

C'EST LE MOMENT OU JAMAIS D'ÉPARGNER SUR NOTRE VASTE SÉLECTION DE TAPIS DE QUALITÉ!

**Épargnez 5%**

**TAPIS BOUCLÉ/CISELÉ, AUX TONS MULTIPLES**

- Un tapis bouclé/ciselé aux tons multiples, fait de 100% nylon durable.
- Tissage à boucles serrées.
- Avec sous-tapis tenant.

**PRIX SPECIAL: 6<sup>99</sup>\$** la v<sup>+</sup>

Une valeur de: 11,99\$ la v<sup>++</sup>

**Épargnez 8%**

**TAPIS BERBÈRE**

- Un tapis berbère style européen.
- Tissage à boucles serrées pour une durabilité accrue.
- Choix de plusieurs tons naturels.

**PRIX SPECIAL: 9<sup>99</sup>\$** la v<sup>+</sup>

Une valeur de: 17,99\$ la v<sup>++</sup>

**Épargnez 9%**

**TAPIS PELUCHEUX DE TON UNI**

- Fait de 100% nylon gardant sa belle apparence et offrant durabilité accrue.
- Choix de 16 magnifiques coloris.
- Avec sous-tapis tenant.

**PRIX SPECIAL: 9<sup>99</sup>\$** la v<sup>+</sup>

Une valeur de: 18,99\$ la v<sup>++</sup>

**Épargnez 8%**

**LUXUEUX TAPIS AUX TONS MULTIPLES**

- Un moelleux tapis ciselé fait de 100% nylon de première qualité.
- Offert en une vaste gamme de coloris décoratifs.
- Avec sous-tapis tenant.

**PRIX SPECIAL: 10<sup>99</sup>\$** la v<sup>+</sup>

Une valeur de: 18,99\$ la v<sup>++</sup>

**Épargnez 12%**

**TAPIS "SAXONY" CISELÉ**

- Un attrayant tapis "Saxony" ciselé.
- Fait de 100% nylon "conception avancée".
- Traité SCOTCHGARD pour résistance à la saleté et aux taches.

**PRIX SPECIAL: 12<sup>99</sup>\$** la v<sup>+</sup>

Une valeur de: 24,99\$ la v<sup>++</sup>

**Épargnez 17%**

**LUXUEUX TAPIS "SAXONY" PELUCHEUX**

- Un magnifique tapis pelucheux de ton uni.
- Fait de 100% nylon "conception avancée".
- Tissage des plus serrés pour longue durée.
- Offert en une choix de 20 coloris décoratifs.

**PRIX SPECIAL: 17<sup>99</sup>\$** la v<sup>+</sup>

Une valeur de: 34,99\$ la v<sup>++</sup>

**Épargnez 20%**

**ÉLÉGANT TAPIS "SAXONY" PELUCHEUX**

- Un tapis des plus moelleux et des plus épais.
- Fait de 100% nylon de première qualité lui offrant durabilité accrue.
- Offert en un choix de 12 somptueux coloris.

**PRIX SPECIAL: 19<sup>99</sup>\$** la v<sup>+</sup>

Une valeur de: 39,99\$ la v<sup>++</sup>

**ÉPARGNEZ JUSQU'À 70% SUR COUPONS DE TAPIS**

- Épargnez sur une sélection des plus imposantes de magnifiques coupons de tapis.
- Choix de styles "Saxony", berbère et plusieurs autres!

† Les réductions de prix étaient peut être en vigueur avant cette vente. Jusqu'à épuisement des stocks.

## La Factorerie de Tapis<sup>MD</sup>

LE PLUS GRAND SPÉCIALISTE DE COUVRE-PLANCHERS AU CANADA.

• Appelez pour estimation gratuite à la maison **521-4273** • Magasinez en personne ou service à domicile  
 • Sans obligation • Crédit offert • Installation sur demande avec garantie de service à vie • Coupe immédiate sur mesure • Apportez les mesures de votre pièce.



**BROSSARD** 7205 Boul. Taschereau Ouest  
**ST-LÉONARD** 6878 Rue Jean Talon Est  
**ST-LAURENT** 3450 Côte Vertu  
**LAVAL** 1710 Boul. des Laurentides  
**QUÉBEC** 5500 Boul. des Gradients  
**OTTAWA** 1560 Chemin Marivale

(En face de Place Portobello)  
 (A l'Est de Langeller)  
 (En face de Place Vertu)  
 (Au coin de St-Martin)  
 (Place Lebourgneul)  
 (Au coin de Meadowlands Dr.)

**HEURES D'OUVERTURE**  
 LUNDI au MERC: 9h à 18h  
 JEUDI et VEN: 9h à 21h  
 SAM: 9h à 17h

MAINTENANT OUVERT: Ville LaSalle 7800 Boul. Newman (En face de Marché du Boulevard) 367-3141  
 ÉGALEMENT A LA VILLE DE QUÉBEC • MONTRÉAL • HALIFAX/DARTMOUTH • OTTAWA • TORONTO • HAMILTON • LONDON  
 • ST. CATHARINES • SUDBURY • WINNIPEG • REGINA • SASKATOON • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER • HOUSTON • DALLAS • AUSTIN • SAN ANTONIO

# Où peut-on voir une Trinitron<sup>®</sup> MirrorBlack<sup>™</sup> SONY



**KV-1981R**  
 Téléviseur Couleur STÉRÉO 20"  
 • Télécommande 10 touches

à **799\$**  
 et où le service est compris?

Chez votre marchand **SPEC**

- |  |   |
|--|---|
| <b>AUDIOTRONIC (1975) ENR.</b><br>368, rue Ste-Catherine ouest<br>Montréal 861-5451      | <b>A. FORTIN TELEVISION INC.</b><br>47, rue Fleury ouest<br>Montréal 381-9261         |
| <b>ATELIERS ÉLECTRONIQUES BROSSEAU INC.</b><br>3256, rue Grande Allée St-Hubert 678-3438 | <b>MAGIC TOUCH LA TOUCHE MAGIQUE</b><br>5343, Queen Mary<br>Montréal 481-2702         |
| <b>TV &amp; ÉLECTRONIQUE COUTU</b><br>6394, rue St-Hubert<br>Montréal 273-9121           | <b>ÉLECTRONIQUE MAMBO INC.</b><br>400, boul. Carter<br>Laval 663-2351                 |
| <b>CENTRE A.T. VIDÉO INC.</b><br>5559, boul. Léger<br>Montréal-Nord 321-5158             | <b>MARCEL TV REPENTIGNY INC.</b><br>587, rue Notre-Dame<br>Repentigny 581-8503        |
| <b>DUBÉ ÉLECTRONIQUE INC.</b><br>2719, rue Des Ormeaux<br>Montréal 352-2138              | <b>PERRON &amp; GAGNÉ TV INC.</b><br>3774, boul. Lévesque<br>Chomedey, Laval 681-6466 |

**SPEC**  
ELECTRONIQUE

80 marchands... service compris!

# Réforme fiscale: Québec veut éviter la confrontation avec Ottawa

du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec n'entend pas chercher la confrontation avec Ottawa dans le dossier de la réforme fiscale, et a déjà fait des propositions au fédéral pour régler un différend « technique » qui priverait le

Québec de \$185 millions. En vertu du projet de réforme présenté le 18 juin par le ministre fédéral des Finances M. Michael Wilson, le Québec se voyait privé de recettes de \$185 millions parce que, à la différence des autres provinces, il ne pouvait bénéficier d'une accélération des remboursements fédéraux au chapitre de la taxe de vente. Québec

prélève lui-même sa taxe de vente, contrairement à la plupart des provinces.

Ces jours derniers, le ministère québécois des Finances a proposé en retour à Ottawa, d'appliquer le même délai d'un mois au paiement mensuel d'un remboursement de la province vers Ottawa,

pour les programmes d'enseignement supérieur.

Le fédéral n'a toujours pas fait connaître sa position devant l'offre québécoise. La réforme fiscale ne sera concrétisée, pour sa première phase, qu'avec le dépôt du budget fédéral, vraisemblablement en octobre ou novembre.

A mesure que les semaines pas-

sent, à Québec on est de plus en plus sceptique quant à la possibilité pour Ottawa, de mettre en place l'élément le plus litigieux de son projet, la refonte de la taxe de vente. On doute qu'à deux ans de l'élection générale, le gouvernement Mulroney puisse mettre en route une réforme aussi imposante.

Pour la première phase, tou-

chant l'impôt des particuliers et des corporations, on s'attend généralement à ce que Québec harmonise sans trop de réticence sa fiscalité. « L'harmonisation c'est le principe général », rappelle-t-on, soulignant toutefois que si, par le passé, le Québec ajustait « l'assiette » fiscale aux normes fédérales, il avait conservé sa latitude quant aux taux d'imposition.

JOIGNEZ-VOUS  
À NOS ACTIVITÉS  
CHEZ

*Simpson*

TOUT EST  
DANS LE STYLE

Simpson  
célèbre  
la RENTRÉE

Plein d'activités  
pour divertir  
petits et grands!

**Concours WHITNEY HOUSTON**  
Participez à notre concours Whitney Houston et courez la chance de gagner une des 6 paires de billets pour assister au spectacle de WHITNEY HOUSTON le 28 août au Forum de Montréal ou un des 10 microsillons ou cassettes intitulés «WHITNEY». Voir les détails en magasin.

Du mardi 11 au mercredi 26 août 1987 - centre-ville

**Défilé de mode de la rentrée**  
à la Boutique Variations au rez-de-chaussée.

Jeudi 20 et vendredi 21 août à 12 h 30, centre-ville.

**Faites faire votre caricature gratuitement**

par **GITÉ**, caricaturiste vedette de la revue *Croc* ou par **THIBAUD DE CORTA**, caricaturiste et éditeur de la revue *Iceberg*.

Du lundi 24 au vendredi 28 août de 11 h à 15 h  
Rez-de-chaussée et 7<sup>e</sup> étage - Centre-ville

**PIPO le clown**  
se baladera dans le magasin, amusera les enfants et distribuera d'amusants ballons.

Lundi 24 et mardi 25 août de 11 h à 15 h - centre-ville



**La section Police Jeunesse**  
sera sur les lieux pour présenter les vidéos *La sécurité à bicyclette* et *Rentree scolaire - l'école et la sécurité* et remettra des dépliants et cahiers à colorier.

Mardi 25 et mercredi 26 août de 11 h à 15 h  
7<sup>e</sup> étage - centre-ville

**Anima Spec**  
présente le **Théâtre de rue** qui vous en mettra plein la vue avec son spectacle mobile de marionnettes géantes et de musiciens.

Du mercredi 26 au vendredi 28 août à 11 h, 12 h 30 et 13 h 30 - centre-ville



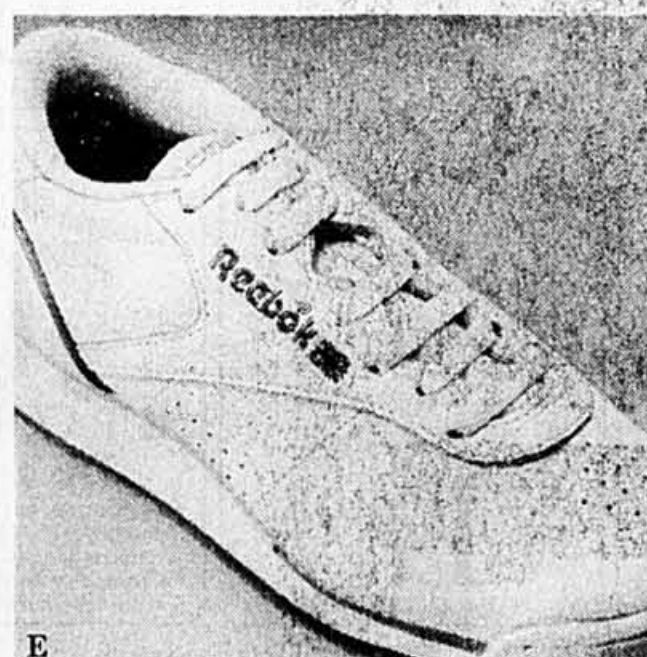
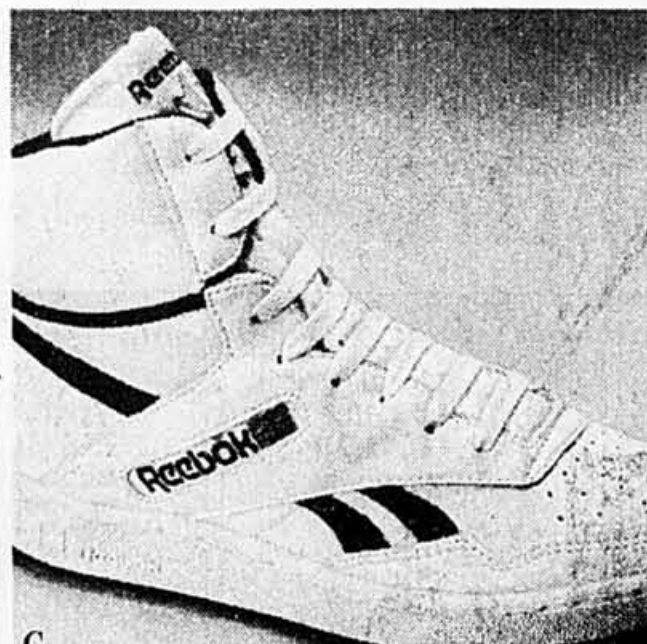
**Le Marché à la Cave**  
Vivez à l'heure de New York! Venez déguster nos délices Manhattan et découvrez une gamme de produits d'aliments fins typiquement new-yorkais.

Du samedi 15 août au vendredi 31 août 1987  
Centre-ville

**Les restaurants Simpson célèbrent la rentrée.**  
Offrez-vous un hamburger en panier servi avec frites, salade de chou et boisson gazeuse format ordinaire pour seulement 2.99\$. Valable dans tous les restaurants Simpson à l'exception du Bec-fin.

Du jeudi 20 août au samedi 29 août.

## REEBOK VOUS MET AU PAS AVEC SA VENTE «RETOUR À L'ÉCOLE»!



# RABAIS JUSQU'À 10\$

## CHAUSSURES SPORT REEBOK

### RABAIS 5\$ À 7\$

CHAUSSURE DE TENNIS «NEWPORT» EN CUIR  
A. Reebok attache vraiment de l'importance au confort et à la qualité. La tige en cuir souple allie durabilité et style. Blanc pour femmes, 6 à 9 (avec 1/2) et 10. Blanc ou blanc/marine pour hommes, 7 à 11 (avec 1/2) et 12. Prix ord. 58\$ à 60\$

### VENTE 52,99 LA PRE

275. CHAUSSURES ATHLÉTIQUES

### RABAIS 10\$

CHAUSSURE D'AÉROBIE «FREESTYLE» POUR ELLE  
B. Modèle à tige haute en cuir souple reconnu autant pour sa forme que pour son style. Blanc et rose foncé (turquoise ou bleu roi, blanc et rose dans certains magasins). 5 à 9 (avec 1/2) et 10. Prix ord. 70\$

### VENTE 59,99 LA PRE

### RABAIS 10\$

CHAUSSURE DE BASKETBALL BB 4600 EN CUIR  
C. Modèle dernier genre avec tige haute, semelle intercalaire Di-Tex<sup>MD</sup> pleine longueur et pourtour de la cheville coussiné pour plus de durabilité et confort. Blanc/marine. 7 à 11 (avec 1/2) et 12. Prix ord. 80\$

### VENTE 69,99 LA PRE

### RABAIS 7\$

CHAUSSURE DE TENNIS «PHASE I» EN NYLON POUR LUI  
D. Modèle léger en 100% nylon avec garniture en cuir. Courroie de stabilité pour maintien à l'avant. Blanc/bleu roi. 7 à 11 (avec 1/2) et 12. Prix après vente 55\$

### VENTE 47,99 LA PRE

### RABAIS 8\$

CHAUSSURE D'AÉROBIE «CHARISMA» POUR ELLE  
E. Modèle coussiné conçu pour absorber les chocs. Idéals pour les sportives de niveau intermédiaire ou avancé. Blanc/bleu colombien (noir/rose dans certains magasins). 5 à 9 (avec 1/2) et 10. Prix ord. 68\$

### VENTE 59,99 LA PRE

*Simpson*  
MONTRÉAL

LA GARANTIE SIMPSON: Satisfaction garantie ou argent remis.



## TOUT EST DANS LE STYLE

ENEZ VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8<sup>E</sup> ÉTAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h Samedi - 9h à 17h